

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2008

### **1) INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL.**

L'an deux mil huit, le neuf mars, à dix heures du matin (heure légale), les membres du Conseil Municipal de la Commune d'USSEL, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de scrutin du 9 mars 2008, se sont réunis dans la salle de la Mairie d'USSEL, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents** : Madame Martine LECLERC, M. Patrice ROGER, Mme Marie-Hélène POMMIER, M. Gilles CHAZAL, Mme Claudine PRESSET-BOUTOUYRIE, M. Alain DURAND, Melle Monique ROUGERIE, M. Frank LANIER, Mme Marie-Jo PIVIER, M. Yoann CRONNIER, Mme Conception VACHER, M. François FARDAO, Mme Madeleine GARCIA, M. Thierry GIBOURET, Mme Huguette ROUSSANGE, M. Théodore SOULAT, Melle Emilie MAZERAT, M. Alain CURBELIE, Mme Bernadette VENTEJOUX, M. Jackson ANKRI, Mme Patricia HADDAD, M. Bernard BARANOWSKI, Mme Valérie OLLIER, M. Bernard GIAT, Mme Evelyne GAILLARD, M. Christian DUBOIS, Mme Françoise BEZIAT, M. Roger FAUGERON, Mme Mady JUNISSON, M. Jean-Pierre GUITARD, Mme Michèle GONDON, M. Christophe ARFEUILLERE, M. Jean-Paul BOURRE.

La séance a été ouverte sous la présidence du plus âgé des membres du Conseil Municipal, M. Alain DURAND, Conseiller Municipal, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Madame Martine LECLERC, M. Patrice ROGER, Mme Marie-Hélène POMMIER, M. Gilles CHAZAL, Mme Claudine PRESSET-BOUTOUYRIE, M. Alain DURAND, Melle Monique ROUGERIE, M. Frank LANIER, Mme Marie-Jo PIVIER, M. Yoann CRONNIER, Mme Conception VACHER, M. François FARDAO, Mme Madeleine GARCIA, M. Thierry GIBOURET, Mme Huguette ROUSSANGE, M. Théodore SOULAT, Melle Emilie MAZERAT, M. Alain CURBELIE, Mme Bernadette VENTEJOUX, M. Jackson ANKRI, Mme Patricia HADDAD, M. Bernard BARANOWSKI, Mme Valérie OLLIER, M. Bernard GIAT, Mme Evelyne GAILLARD, M. Christian DUBOIS, Mme Françoise BEZIAT, M. Roger FAUGERON, Mme Mady JUNISSON, M. Jean-Pierre GUITARD, Mme Michèle GONDON, M. Christophe ARFEUILLERE, M. Jean-Paul BOURRE, dans leur fonction de conseillers municipaux.

### **2) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

M. Alain DURAND propose au Conseil Municipal de désigner le plus jeune de ses membres en qualité de secrétaire de séance soit M. Jackson ANKRI.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

### **3) ELECTION DU MAIRE.**

Les conseillers municipaux sont appelés à faire acte de candidature : Mme Martine LECLERC, M. Christian DUBOIS.

Mme Marie-Hélène POMMIER et M. Gilles CHAZAL, assesseurs, ainsi que M. Jackson ANKRI assurent le fonctionnement du bureau de vote.

Après dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

- nombre de bulletins : 33
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 33
- majorité absolue des suffrages exprimés : 17

Ont obtenu :

- Mme Martine LECLERC : 27 voix
- M. Christian DUBOIS : 6 voix

Mme Martine LECLERC ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire.

Le nouveau maire assure la Présidence de la séance.

### **4) DISCOURS DE MADAME LE MAIRE.**

*« Mes chers collègues, je vous remercie. Je vous propose avant tout d'observer une minute de silence à la mémoire de Muriel PREVIER, colistière de M. DUBOIS.*

*L'assemblée observe une minute de silence.*

*Nous allons travailler tous ensemble. Je souhaite tout particulièrement que ce soit dans le respect de chacun. Tous ceux qui sont autour de cette table ont été élus par une partie des Ussellois et tout le monde doit être respecté et doit pouvoir travailler dans les meilleures conditions possibles et dans la transparence qui est nécessaire. Comme il est de coutume, une page dans le bulletin municipal sera réservée à l'opposition. Nous attribuerons également un bureau, ce qui n'avait jamais été accordé à l'ancienne opposition jusqu'à maintenant. Nous donnerons donc à chacun les moyens d'exercer son mandat de conseiller municipal à part*

*entière. Pour sourire peut-être, ce bureau sera véritablement un bureau au sein de la mairie et pas une toile de tente plantée à l'extérieur comme cela avait été plus ou moins proposé par le passé. Vous comprendrez par contre, mes chers collègues, que ce bureau ne vous sera pas attribué dès demain puisque la mairie est en travaux. Nous attendrons que chacun ait pris sa place et dès que les locaux seront disponibles, vous aurez ce bureau pour travailler. Nous allons passer tout à l'heure à l'élection des délégués du Conseil Municipal dans les différentes commissions et bien sûr vous y aurez votre place tout comme les conseillers municipaux de la majorité. Après cette élection, nous comprenons tous que cela représente un changement, un grand changement pour Ussel qui depuis 43 ans maintenant, était dirigé par une équipe qui avait ses valeurs, des valeurs que nous respectons. Une équipe différente va animer la ville avec ses propres valeurs que nous avons très souvent développées au cours de la campagne. Ce sera le respect de la laïcité, parce que c'est comme ça que l'on apprend à se connaître. C'est comme ça que l'on apprend à ne pas avoir peur de l'autre et à le respecter encore plus. Ce sera la démocratie et quand je dis la démocratie, pour nous cela veut dire en particulier la proximité. Nous avons entendu cette demande pendant des semaines de la part des Usselloises et des Ussellois : l'écoute, le partage en amont des grands projets que nous aurons pour eux et pour leur ville. Ce sera bien sûr un changement dans la direction des projets mais ce sera également un changement dans la méthode de travail. Mais, je voudrais ici dire solennellement, lors de cette première séance du Conseil Municipal que je préside, qu'il n'y aura pas selon le terme consacré, de chasse aux sorcières. Ce serait totalement ridicule de notre part, il suffit seulement de travailler avec tous ceux qui ont des compétences dans les domaines qui sont les leurs. Nous allons apprendre au fil du temps à nous connaître, nous allons apprendre à travailler ensemble et à fédérer les idées que nous aurons pour que ce soit les Usselloises, les Ussellois et Ussel tout entier qui en bénéficient. Nous souhaitons effectivement que ce soit l'homme avec un grand H qui soit au centre de nos préoccupations. En tout cas, il n'y aura pas d'intérêt personnel pour*

*qui que ce soit, mais uniquement toujours et sans relâche un intérêt général. Alors, dès les premières journées de travail, nous mettrons en œuvre le programme que nous avons défini. La première chose que nous ferons, c'est l'attente des Usselloises et des Ussellois, c'est la mise en place des référents de quartier pour qu'ils puissent savoir à qui ils doivent s'adresser pour dire ce qu'ils ont à nous dire et pour nous expliquer ce qu'ils souhaitent. Depuis le début, j'ai dit qu'il y aurait une réflexion importante sur le CCAS notamment. Nous y travaillerons en priorité. En effet, il y a une énorme précarité à Ussel. Tout le monde est dans l'attente que l'on fasse quelque chose et que l'on aide ceux qui souffrent. Ce sont eux qui ont besoin de nous en priorité. Et puis, comme Ussel n'est pas seule mais en Communauté de Communes, la première grande réflexion que nous mènerons dans ce domaine sera celui de l'économie. En effet, je ne l'ai pas rappelé ici, mais Ussel a un territoire sinistré et il faut immédiatement se mettre au travail dans ce domaine. Je vais rappeler, avant de continuer l'ordre du jour, que je ne suis pas élue pour 6 mois ou pour un an mais pour 6 ans. J'ai pris un engagement devant la population. Je prends le même engagement devant vous, je serai un maire à part entière, je suis un maire entièrement disponible, puisque j'ai cessé mes fonctions professionnelles il y a 4 ans maintenant. Je vais consacrer tous mon temps à administration de la commune d'Ussel. Je voudrais vous dire aussi que mon bureau sera ouvert à toutes et à tous même s'il faudra attendre quelques jours pour avoir un rendez-vous. Chacun pourra venir m'expliquer, me dire, quels sont ses problèmes et ce qu'il attend de moi ou de nous. La dernière chose que je voudrais dire avant de continuer cet ordre du jour, c'est que je regrette aujourd'hui, l'absence de Laurent CHASTAGNOL qui traditionnellement, aurait du passer les pouvoirs au nouveau maire d'Ussel, je pense que là, il y a une rupture dans la chaîne républicaine et je trouve infiniment dommage, cela même si je le comprend. Je vous remercie. »*

## **5) DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS.**

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 9 adjoints. Madame le Maire propose la création de 7 postes d'adjoints.

*Monsieur DUBOIS demande si ce nombre est temporaire.*

*Madame le Maire précise que ce nombre est provisoire.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 27 voix pour, 6 abstentions, la création de 7 postes d'adjoints au maire.*

## **6) ELECTION DES ADJOINTS.**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives,  
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 7,

Madame le Maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 3500 habitants s'effectue dorénavant au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes.

Madame Le Maire invite donc les conseillers municipaux à faire acte de candidature.

Après l'appel des candidatures la liste des candidats est la suivante :

**1<sup>er</sup> adjoint : Marie Hélène POMMIER**

**2<sup>ème</sup> adjoint : Gilles CHAZAL**

**3<sup>ème</sup> adjoint : Claudine PRESSET-BOUTOUYRIE**

**4<sup>ème</sup> adjoint : Alain DURAND**

**5<sup>ème</sup> adjoint : Monique ROUGERIE**

**6<sup>ème</sup> adjoint : Frank LANIER**

**7<sup>ème</sup> adjoint : Yoann CRONNIER**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 33
- bulletins blancs ou nuls : 6
- suffrages exprimés : 27
- majorité absolue des suffrages exprimés : 14

La liste conduite par Mme Pommier ayant obtenu la majorité absolue.

Sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

Marie Hélène POMMIER : 1<sup>er</sup> adjoint au Maire,  
Gilles CHAZAL : 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire,  
Claudine PRESSET-BOUTOUYRIE : 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire,  
Alain DURAND : 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire,  
Monique ROUGERIE : 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire,  
Frank LANIER : 6<sup>ème</sup> adjoint au Maire,  
Yoann CRONNIER : 7<sup>ème</sup> adjoint au Maire,

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

*Monsieur DUBOIS s'interroge sur l'absence d'attribution d'un poste d'adjoint à Monsieur ROGER.*

*Madame le Maire précise qu'il n'avait jamais été dit que Monsieur ROGER serait adjoint au maire.*

*Monsieur ROGER explique qu'il préfère travailler dans l'ombre. Il indique son impossibilité matérielle pour effectuer cette tâche en raison de ses charges de travail et la demande médicale importante sur Ussel.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité, d'adopter les propositions sus-citées.**

*Madame le Maire précise au Conseil Municipal, la répartition des délégations :*

*Mme Marie Hélène POMMIER : 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, déléguée aux finances,  
M. Gilles CHAZAL : 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, délégué au personnel communal, aux affaires agricoles et aux abattoirs,  
Mme Claudine PRESSET-BOUTOUYRIE : 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire, déléguée aux affaires culturelles,  
M. Alain DURAND : 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire, délégué aux travaux, à l'urbanisme, à la sécurité et à l'accessibilité,  
Melle Monique ROUGERIE : 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire, déléguée au tourisme, à l'agenda 21 et à l'environnement,  
M. Frank LANIER : 6<sup>ème</sup> adjoint au Maire, délégué au sport, à la jeunesse et à la vie associative,  
M. Yoann CRONNIER : 7<sup>ème</sup> adjoint au Maire, délégué aux affaires scolaires.*

## **7) COMMUNES ASSOCIEES DE SAINT-DEZERY ET LA TOURETTE - INSTALLATION DES MAIRES-DELEGUES.**

- Vu les articles L. 2113-21 à L. 2113-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans leur rédaction issue de la loi du 21 février 1996, ainsi que l'article 7 des conventions intervenues entre la Commune d'USSEL et les Communes Associées,

- Dans la mesure où un seul conseiller municipal a été élu le 9 mars 2008 dans chaque section correspondant aux communes associées, et que le Maire-délégué est choisi par le Conseil Municipal parmi les conseillers élus dans la section correspondante :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'installer en qualité de Maire-délégué :

\* Monsieur JEAN-PAUL BOURRE pour la commune-associée de SAINT-DEZERY

\* Monsieur CHRISTOPHE ARFEUILLERE pour la commune-associée de LA TOURETTE.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter, à l'unanimité, les propositions sus-citées.*

## **8) COMMUNES ASSOCIEES DE SAINT-DEZERY ET LA TOURETTE - DESIGNATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE.**

Monsieur le Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner les membres des commissions consultatives des communes associées. Conformément aux dispositions de l'article L. 2113-20 du C.G.C.T., s'agissant des communes de moins de 500 habitants, ces membres sont au nombre de trois.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

**- désigne pour former la commission consultative de la commune associée de LA TOURETTE :**

**Président** : M. Christophe ARFEUILLERE,

**Candidat suppléant élu** : M. Jean-Louis GOUT,

**Membres** : Mme Monique LEGOUEIX – M. Michel LECOURT – M. Jean-Luc FARGES.

**- désigne pour former la commission consultative de la commune associée de SAINT-DEZERY :**

**Président** : M. Jean-Paul BOURRE, Maire-délégué,

**Candidate suppléante élue** : Mme Béatrice VASSIAS,

**Membres** : M. André BRILLAUD – M. Jean-Claude GIBOURET – M. Gérard PARRAIN.

### **9) DETERMINATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.**

Vu l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles,  
Vu les articles R.123-7 à R.123-15 du code de l'action sociale et des familles,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à 8, le nombre d'élus du Conseil Municipal pour siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 27 voix pour, 6 abstentions, de fixer à 8, le nombre d'élus du Conseil Municipal pour siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.*

### **10) ELECTION DES ADMINISTRATEURS POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal les élus suivants pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

- Mme Marie-Jo PIVIER
- M. Patrice ROGER
- Mme Huguette ROUSSANGE
- Mme Patricia HADDAD
- Mme Bernadette VENTEJOUX
- Mme Madeleine GARCIA
- Mme Françoise BEZIAT
- M. Jean-Pierre GUITARD

Membres à titre consultatif : M. Jean-Paul BOURRE et M. Christophe ARFEUILLERE.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les propositions sus-citées.*

### **11) CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE – SECTION DE LA TOURETTE.**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la candidature de M. Christophe ARFEUILLERE, Maire délégué de la Tourette et de Mme Conception VACHER, au titre de la section électorale.

Par ailleurs, un membre sera nommé par le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale et 2 membres de la société civile seront nommés par Madame le Maire.

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, les propositions sus-citées.*

## **12) CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE – SECTION DE SAINT DEZERY.**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la candidature de M. Jean-Paul BOURRE, Maire délégué, et de M. Théodore SOULAT, au titre de la section électorale.

Par ailleurs, un membre sera nommé par le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale et 2 membres seront nommés par Madame le Maire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité, les propositions sus-citées.**

## **13) INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE, DES MAIRES-DELEGUES, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES.**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants, Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire, aux Adjoints, Conseillers municipaux et Maires délégués, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune,

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de fixer, à compter du 16 mars 2008, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de :
  - Maire : 63,20 % de l'indice brut 1015
  - Adjoint au Maire 25,70 % de l'indice brut 1015
  - Conseiller municipal délégué 6,00 % de l'indice brut 1015
- d'appliquer à ces montants la majoration de 20 % pour chef lieu d'arrondissement,
- décide de fixer à compter du 16 mars 2008, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de :
  - Maire délégué 17,00 % de l'indice brut 1015.
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune,
- un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées qui seront versées mensuellement est annexé à la délibération.

*Monsieur DUBOIS indique que les indemnités des adjoints ont doublé.*

*Madame le Maire précise que les adjoints sont jeunes ; l'augmentation est une compensation de leur perte de salaire car ils auront beaucoup de travail.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 27 voix pour, 6 voix contre, d'adopter les propositions sus-citées.**

## **Récapitulatif des Indemnités de fonction allouées en pourcentage de l'indice brut 1015**

### **- Maire**

Martine LECLERC 63,20 %

### **- Adjoint au Maire ayant reçu délégation**

1<sup>er</sup> adjoint : Marie Hélène POMMIER 25,70 %

2<sup>ème</sup> adjoint : Gilles CHAZAL 25,70 %

3<sup>ème</sup> adjoint : Claudine PRESSET-BOUTOUYRIE 25,70 %

4<sup>ème</sup> adjoint : Alain DURAND 25,70 %

5<sup>ème</sup> adjoint : Monique ROUGERIE 25,70 %

6<sup>ème</sup> adjoint : Franck LANIER 25,70 %

7<sup>ème</sup> adjoint : Yoann CRONNIER 25,70 %

### **- Conseillers municipaux ayant reçu délégation**

Bernard GIAT 6 %

Alain CURBELIE 6 %

**La majoration de 20 % pour chef lieu d'arrondissement sera appliquée aux montants ci-dessus.**

### **- Maires délégués**

Jean-Paul BOURRE 17 %

Christophe ARFEUILLERE 17 %

## **14) COMPOSITION DES COMMISSIONS, DELEGATIONS ET REPRESENTATIONS MUNICIPALES.**

*Après en avoir délibéré à la majorité (27 voix pour, 6 abstentions), le Conseil Municipal a procédé à la composition et à la désignation des conseillers municipaux devant faire partie des diverses commissions municipales, délégations et représentations.*

### **I) Commissions Municipales :**

#### **1°) - Commission des finances :**

*- Rapporteur : Mme Marie-Hélène POMMIER*

*M. Théodore SOULAT, M. Alain CURBELIE, Mme Evelyne GAILLARD, Mme Conception VACHER, Mme Françoise BEZIAT, M. Christian DUBOIS.*

#### **2°)- Commission du personnel communal :**

*- Rapporteur : M. Gilles CHAZAL*

*M. Patrice ROGER, M. Bernard BARANOWSKI, Mme Bernadette VENTEJOUX, Mme Huguette ROUSSANGE, Mme Valérie OLLIER, Mme Françoise BEZIAT, M. Roger FAUGERON.*

#### **3°)- Commission des affaires scolaires :**

*- Rapporteur : M. Yoann CRONNIER*

*M. Patrice ROGER, M. Bernard GIAT, Mme Patricia HADDAD, Mme Conception VACHER, M. Jackson ANKRI, Mme Michèle GONDON, M. Roger FAUGERON.*

#### **4°)- Commission des affaires sociales :**

*- Rapporteur : Mme Marie-Jo PIVIER*

*Mme Valérie OLLIER, M. Alain CURBELIE, Melle Emilie MAZERAT, Mme Huguette ROUSSANGE, Mme Evelyne GAILLARD, Mme Françoise BEZIAT, M. Jean-Pierre GUITARD.*

#### **5°)- Commission de l'agriculture et des foires et marchés :**

*- Rapporteur : M. Gilles CHAZAL*

*Mme Bernadette VENTEJOUX, M. Jackson ANKRI, Mme Evelyne GAILLARD, Mme Huguette ROUSSANGE, M. Théodore SOULAT, Mme Michèle GONDON, Mme Mady JUNISSON.*

**6°)- Commission de l'urbanisme et des travaux.**

- Rapporteur : *M. Alain DURAND*

*M. Bernard GIAT, M. Bernard BARANOWSKI, Melle Emilie MAZERAT, M. Alain CURBELIE, Mme Madeleine GARCIA, M. Christian DUBOIS, M. Jean-Pierre GUITARD.*

**7°)- Commission de l'emploi, du développement économique, du commerce et de l'artisanat**

- Rapporteur : *Mme Martine LECLERC*

*M. Bernard BARANOWSKI, M. Théodore SOULAT, Mme Bernadette VENTEJOUX, Mme Madeleine GARCIA, Mme Evelyne GAILLARD, Mme Françoise BEZIAT, M. Christian DUBOIS.*

**8°)- Commission des sports, de la jeunesse et de la vie associative :**

- Rapporteur : *M. Frank LANIER*

*Melle Emilie MAZERAT, M. Jackson ANKRI, M. Patrice ROGER, Mme Patricia HADDAD, Mme Evelyne GAILLARD, M. Jean-Pierre GUITARD, M. Christian DUBOIS.*

**9°)- Commission des affaires culturelles :**

- Rapporteur : *Mme Claudine PRESSET-BOUTOUYRIE*

*Mme Valérie OLLIER, M. Jackson ANKRI, Mme Bernadette VENTEJOUX, Mme Patricia HADDAD, Mme Madeleine GARCIA, Mme Michèle GONDON, Mme Mady JUNISSON.*

**10°)- Commission de la communication et de la proximité :**

- Rapporteur : *M. Thierry GIBOURET*

*M. Jackson ANKRI, M. Bernard BARANOWSKI, M. Théodore SOULAT, M. Alain CURBELIE, Mme Patricia HADDAD, Mme Michèle GONDON, Mme Mady JUNISSON.*

**11°)- Commission du tourisme et de l'agenda 21 :**

- Rapporteur : *Melle Monique ROUGERIE*

*Mme Valérie OLLIER, Mme Bernadette VENTEJOUX, Mme Evelyne GAILLARD, M. Bernard GIAT, M. François FARDAO, M. Roger FAUGERON, Mme Mady JUNISSON.*

**12°)- Commission des services de secours et d'incendie :**

- Rapporteur : M. Frank LANIER

M. Patrice ROGER, Mme Patricia HADDAD, M. Bernard BARANOWSKI, M. Théodore SOULAT, M. François FARDAO, M. Roger FAUGERON, M. Jean-Pierre GUITARD.

**Bureau d'adjudication et commission d'appel d'offres :**

- Mme le Maire, Président ou son représentant : Mme Martine LECLERC

- 5 titulaires : Mme Huguette ROUSSANGE, M. Yoann CRONNIER, M. Jackson ANKRI, Mme Conception VACHER, M. Christian DUBOIS.

- 5 suppléants : M. Thierry GIBOURET, M. Bernard GIAT, M. Gilles CHAZAL, Mme Marie-Jo PIVIER, M. Jean-Pierre GUITARD.

**II) Autres commissions, délégations et représentations :****-/- Commission de révision des listes électorales politiques :**

M. Yoann CRONNIER

**\* commission de jugement des réclamations :**

- titulaire : M. Thierry GIBOURET

- suppléant : Mme Claudine PRESSET-BOUTOUYRIE

**-/- Commission de révision des listes pour les élections aux tribunaux de commerce et à la chambre de commerce :**

- Mme Claudine PRESSET-BOUTOUYRIE, M. Frank LANIER

**-/- Comité du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Réseau Rural de la Diège :**

- titulaires : M. Patrice ROGER, M. Alain DURAND

- suppléants : M. Gilles CHAZAL, M. Thierry GIBOURET

- Le Maire délégué et son suppléant pour chaque commune associée.

**-/- Comité du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'USSEL (SIRTOM) :**

- 2 titulaires : M. Jean-Paul BOURRE, M. Frank LANIER

- 2 suppléants : Mme Conception VACHER, Melle Monique ROUGERIE

**-/- Comité de la Caisse des Ecoles Publiques :**

- Madame Le Maire, Yoann CRONNIER, Marie-Hélène POMMIER, Thierry GIBOURET, Evelyne GAILLARD, Huguette ROUSSANGE, Conception VACHER, Roger FAUGERON, Michèle GONDON.

**-/- Conseil d'administration du lycée-L.E.P. :**

2 titulaires : *Mme Martine LECLERC, Yoann CRONNIER.*  
2 suppléants : *M. Alain CURBELIE, Mme Marie-Jo PIVIER.*

**-/- Conseil d'administration du Collège :**

2 titulaires : *Mme Martine LECLERC, Yoann CRONNIER.*  
2 suppléants : *Mme Valérie OLLIER, M. Frank LANIER.*

**-/- Conseil d'administration de l'Institution Notre-Dame de la Providence :**

1 titulaire : *Mme Madeleine GARCIA*  
1 suppléant : *Mme Huguette ROUSSANGE*

**-/- Comité de gestion de l'Institut Médico-Educatif :**

- 2 délégués : *M. Patrice ROGER, M. Théodore SOULAT*

**-/- Conseil de maison des établissements « Foyer et C.A.T. d'USSEL » :**

2 titulaires : *M. Alain CURBELIE, M. Patrice ROGER*  
2 suppléants : *Mme Marie-Jo PIVIER, Mme Patricia HADDAD*

**-/- Comité technique paritaire de la commune :**

titulaires : *Mme Martine LECLERC, M. Gilles CHAZAL, M. Yoann CRONNIER, M. Bernard BARANOWSKI, M. Roger FAUGERON.*  
suppléants : *Mme Valérie OLLIER, Mme Marie-Jo PIVIER, Mme Huguette ROUSSANGE, Mme Evelyne GAILLARD, Mme Françoise BEZIAT.*

**-/- Office de Tourisme - Syndicat d'Initiative :**

- Bureau : *Melle Monique ROUGERIE, Mme Claudine PRESSET-BOUTOUYRIE, M. Roger FAUGERON.*  
- Conseil d'administration : *Mme Marie-Jo PIVIER, M. Frank LANIER, Mme Mady JUNISSON.*

**-/- Conseil d'Administration de l'Hôpital :**

- 3 délégués : *M. Patrice ROGER, Mme Huguette ROUSSANGE, Mme Françoise BEZIAT.*

**-/- Concours des villes et villages fleuris :**

- **Responsable** : *Melle Monique ROUGERIE*

*M. Frank LANIER, Mme Marie-Hélène POMMIER, Mme Claudine PRESSET-BOUTOUYRIE, Melle Emilie MAZERAT, Mme Michèle GONDON, Mme Mady JUNISSON*

**-/- Pays de Haute-Corrèze** : 2 titulaires – *M. Gilles CHAZAL, M. Thierry GIBOURET*  
2 suppléants – *M. Yoann CRONNIER, M. Bernard GIAT*

**-/- Association « Le 7<sup>ème</sup> Art »** :

Mme le Maire – Président de droit  
*Mme Claudine PRESSET-BOUTOUYRIE, Mme Bernadette VENTEJOUX, Melle Monique ROUGERIE, Mme Mady JUNISSON.*

**-/- Ecole Intercommunale de Musique**

Mme le Maire  
1 conseiller municipal : *Mme Claudine PRESSET-BOUTOUYRIE*

**-/- Correspondant défense** : *M. Frank LANIER*

**-/- Foyer de La Jaloustre** :

- *Mme Martine LECLERC, Mme Marie-Jo PIVIER, M. Roger FAUGERON*

**-/- Abattoir** :

- Président : *M. Gilles CHAZAL*, suppléant : *M. Bernard GIAT*  
2 titulaires : *M. Thierry GIBOURET, M. Christian DUBOIS*  
2 suppléants : *Mme Conception VACHER, M. Jean-Pierre GUITARD*

**-/- Transfert de charges** :

titulaires : *Mme Marie-Hélène POMMIER, M. Alain DURAND, M. Christian DUBOIS*  
suppléants : *Mme Marie-Jo PIVIER, M. Bernard BARANOWSKI, Mme Françoise BEZIAT*

**-/- Commission consultative des services publics locaux** :

**Maire, Président** : *Mme Martine LECLERC*  
titulaires : *Mme Marie-Hélène POMMIER, Melle Monique ROUGERIE, M. Frank LANIER, M. Théodore SOULAT, M. Christian DUBOIS*  
suppléants : *M. Alain CURBELIE, M. Jackson ANKRI, M. Bernard BARANOWSKI, Mme Marie-Jo PIVIER, M. Jean-Pierre GUITARD*

**-/- Commission consultative des services publics locaux – Ouverture des plis** :

**Maire, Président** : *Mme Martine LECLERC*  
titulaires : *M. Alain DURAND, Mme Huguette ROUSSANGE, Mme Conception VACHER, M. Jean-Paul BOURRE, Mme Françoise BEZIAT*  
suppléants : *M. Thierry GIBOURET, Mme Evelyne GAILLARD, M. Jackson ANKRI, M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Mady JUNISSON*

**-/- Personnes handicapées :**

*M. Gilles CHAZAL, M. Patrice ROGER, M. Alain CURBELIE, Melle Emilie MAZERAT, M. Roger FAUGERON, Mme Mady JUNISSON*

**-/- Communauté de Communes :**

- 11 délégués

*Mme Martine LECLERC*

*M. Gilles CHAZAL*

*M. Alain DURAND*

*Mme Marie-Hélène POMMIER*

*M. Frank LANIER*

*M. Yoann CRONNIER*

*M. Bernard GIAT*

*M. Jean-Paul BOURRE*

*M. Christophe ARFEUILLERE*

*Mme Françoise BEZIAT*

*M. Christian DUBOIS*

*M. Jackson ANKRI*

*M. Alain CURBELIE*

*Melle Monique ROUGERIE*

*Mme Marie-Jo PIVIER*

*M. Thierry GIBOURET*

*M. Patrice ROGER*

*M. Bernard BARANOWSKI*

*Mme Bernadette VENTEJOUX*

*Mme Patricia HADDAD*

*M. Jean-Pierre GUITARD*

*M. Roger FAUGERON*

**15) AUTORISATION DU MAIRE A ESTER EN JUSTICE.**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant les juridictions suivantes :

- saisine et représentation devant les trois juridictions de l'ordre administratif (tribunal administratif, cour administrative d'appel, Conseil d'Etat) pour les :
- contentieux de l'annulation,
- contentieux de pleine juridiction en matière contractuelle, de responsabilité administrative,
- contentieux répressif dans le cadre des contraventions de voirie,
- saisine et représentation devant les juridictions civiles et pénales (tribunal d'Instance, de grande instance, cour d'appel et cour de cassation). Avant chaque saisine, le maire devra prendre une décision pour informer le conseil et produire cette décision au juge.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter, à l'unanimité, les propositions sus-citées.***

Communications de Madame le Maire :

«

- 1) A l'issue de l'installation du Conseil, je vous convie à la traditionnelle photographie du Conseil Municipal.
- 2) Par ailleurs, je vous invite également à nous retrouver immédiatement après au monument aux morts où j'ai souhaité déposer une gerbe.
- 3) J'en profite également pour vous préciser qu'à la demande du Président de la République, demain nous rendrons hommage à Lazare Ponticelli dernier survivant de la guerre 1914 / 1918 disparu cette semaine.  
Cette cérémonie débutera à 10 h 45 au monument aux morts par un dépôt de gerbe et une minute de silence sera observée à 11 h.

»

Déclaration de Madame Françoise BEZIAT :

«

*A l'issue du scrutin de dimanche dernier, les usselloises et ussellois ont fait un choix très clair ; nous tenons à exprimer notre respect et nos félicitations pour ce score sans appel.*

*Pour autant, nous ne sommes pas exsangues et encore moins boudeur.*

*Bien entendu, il nous faut reprendre notre souffle, réfléchir, analyser et repartir dans la participation civique au fonctionnement des institutions communales.*

*Nous assumerons notre responsabilité d'opposition vigilante, notre capacité, aussi bien d'alerte, que de proposition.*

*Nous sommes 6 pour représenter 39 % des suffrages exprimés. Vous êtes 25 pour représenter 61 % de ceux-ci.*

*Clairement, nous prenons la position de représenter les forces de droite et du centre, face à votre représentation de la gauche unie.*

*La pression a changé de camp. Nous l'avons subi pendant plusieurs semaines avec la chronique de la défaite annoncée ; maintenant, c'est vous qui l'avez car vous avez suscité des attentes. Vous avez le poste de pilotage, nous souhaitons bonne route pour Ussel, tout en gardant un œil attentif sur le tableau de bord.*

»



L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 11 heures 20.

